RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01008
Numéro SIREN : 791 435 951
Nom ou dénomination : DEROSEM

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004902

"DEROSEM"

Société par Actions Simplifiée au capital de 200 euros

Siège social :
SAINT CHEF (38890) 3553 route de Chamont

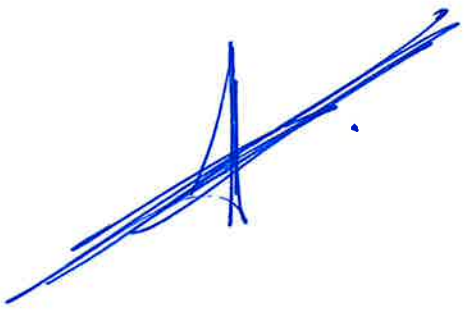
Parc d'Activité des Balmes Dauphinoises

791 435 951 RCS VIENNE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Comptes certifiés conformes par la Présidence



BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	161 239	14 925	146 314	143 416
Immob. en cours / Avances & acomptes	105 525		105 525	6 950
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	266 764	14 925	251 839	150 366
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	411 799		411 799	633 157
Fournisseurs débiteurs				4 269
Etat, Impôts sur les bénéfices				4 499
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	87 042		87 042	119 828
Autres créances	4 959		4 959	4 959
Divers				
Disponibilités	167 841		167 841	147 732
Charges constatées d'avance	179 987		179 987	176 256
TOTAL ACTIF CIRCULANT	851 627		851 627	1 090 700
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**1 118 391**	**14 925**	**1 103 466**	**1 241 066**

BILAN

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	200	200
Réserve légale	20	20
Report à nouveau	131 778	165 495
Résultat de l'exercice	103 173	-33 716
TOTAL CAPITAUX PROPRES	235 171	131 998
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	141 052	159 780
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	156 732	253 791
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	469 397	589 971
Etat, Impôts sur les bénéfices	15 712	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	82 300	105 526
Autres dettes fiscales et sociales	257	
Dettes fiscales et sociales	98 269	105 526
Autres dettes	2 845	
TOTAL DETTES	868 295	1 109 068
TOTAL PASSIF	**1 103 466**	**1 241 066**

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	1 078 573	100,00	772 464	100,00	306 109	39,63
Autres produits	-716	-0,07	270 231	34,98	-270 947	-100,27
Total	1 077 857	99,93	1 042 695	134,98	35 161	3,37
CONSOMMATION M/SES & M						
Autres achats & charges externes	852 047	79,00	893 598	115,68	-41 551	-4,65
Total	852 047	79,00	893 598	115,68	-41 551	-4,65
MARGE SUR M/SES & MAT	225 810	20,94	149 098	19,30	76 713	51,45
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	85 832	7,96	178 987	23,17	-93 155	-52,05
Amortissements et provisions	14 768	1,37	158	0,02	14 610	NS
Autres charges	1				1	NS
Total	100 601	9,33	179 145	23,19	-78 544	-43,84
RESULTAT D'EXPLOITATION	125 210	11,61	-30 047	-3,89	155 257	-516,71
Charges financières	2 941	0,27	3 619	0,47	-679	-18,75
Résultat financier	-2 941	-0,27	-3 619	-0,47	679	-18,75
RESULTAT COURANT	122 269	11,34	-33 666	-4,36	155 935	-463,18
Charges exceptionnelles			50	0,01	-50	-100,00
Résultat exceptionnel			-50	-0,01	50	-100,00
Impôts sur les bénéfices	19 096	1,77			19 096	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**103 173**	**9,57**	**-33 716**	**-4,36**	**136 890**	**-406,00**

"DEROSEM"

Société par Actions Simplifiée au capital de 200 euros

Siège social : SAINT CHEF (38890) 3553 route de Chamont – Parc d'Activité des Balmes Dauphinoises

791 435 951 RCS VIENNE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

SOUMISE A L'ASSOCIEE UNIQUE

ET APPROUVEE PAR ELLE LE 10 juin 2022

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'élève à CENT TROIS MILLE CENT SOIXANTE TREIZE euros ONZE centimes, ci 103 173,11 €

- au compte « Report à nouveau » dont le solde créditeur au 31 décembre 2020, ci + 131 778,24 €

Se trouve ainsi porté à DEUX CENT TRENTE QUATRE MIILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN euros TRENTE CINQ centimes, ci 234 951,35 €

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts (sous réserve que les bénéficiaires remplissent les conditions requises) ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction ont été les suivants, étant rappelé que la société n'a émis qu'une seule catégorie d'actions :

CLOTURE DE L'EXERCICE	DIVIDENDES	REVENUS DISTRIBUES	
		éligibles à la réfaction	non éligibles à la réfaction
31 décembre 2020	-	-	-
31 décembre 2019	-	-	-
31 décembre 2018	250 000 €	-	250 000 €

Pour extrait certifié conforme
par le Président



SASU DEROSEM

Société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 200 €

Siège social : 3553, Route de Chamont – Parc d'activité des Balmes Dauphinoises

38890 SAINT-CHEF

R.C.S : Vienne 791 435 951

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

SASU DEROSEM

R.C.S : Vienne 791 435 951
3553, Route de Chamont
Parc d'activités des Balmes Dauphinoises
38890 SAINT-CHEF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DEROSEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 14 avril 2022, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et nous n'avons pas fourni, notamment, de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 24 mai 2022 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Lyon, le 24 mai 2022

La Fiduciaire de l'Entreprise
Représentée par

Franck Viggiani
Commissaire aux Comptes

BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	161 239	14 925	146 314	143 416
Immob. en cours / Avances & acomptes	105 525		105 525	6 950
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	266 764	14 925	251 839	150 366
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	411 799		411 799	633 157
Fournisseurs débiteurs				4 269
Etat. Impôts sur les bénéfices				4 499
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	87 042		87 042	119 828
Autres créances	4 959		4 959	4 959
Divers				
Disponibilités	167 841		167 841	147 732
Charges constatées d'avance	179 987		179 987	176 256
TOTAL ACTIF CIRCULANT	851 627		851 627	1 090 700
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**1 118 391**	**14 925**	**1 103 466**	**1 241 066**

COMMISSAIRE AUX COMPTES FRANCK VIGLIANI
La Fiduciaire de l'Entreprise
124 rue Sully 69006 LYON

BILAN

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	200	200
Réserve légale	20	20
Report à nouveau	131 778	165 495
Résultat de l'exercice	103 173	-33 716
TOTAL CAPITAUX PROPRES	235 171	131 998
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	141 052	159 780
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	156 732	253 791
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	469 397	589 971
Etat, Impôts sur les bénéfices	15 712	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	82 300	105 526
Autres dettes fiscales et sociales	257	
Dettes fiscales et sociales	98 269	105 526
Autres dettes	2 845	
TOTAL DETTES	868 295	1 109 068
TOTAL PASSIF	**1 103 466**	**1 241 066**

COMMISSAIRE AUX COMPTES • FRANCK VIGIANI • La Fiduciaire de l'Entreprise 124 rue Sully 69006 LYON

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	1 078 573	100,00	772 464	100,00	306 109	39,63
Autres produits	-716	-0,07	270 231	34,98	-270 947	-100,27
Total	1 077 857	99,93	1 042 695	134,98	35 161	3,37
CONSOMMATION M/SES & M						
Autres achats & charges externes	852 047	79,00	893 598	115,68	-41 551	-4,65
Total	852 047	79,00	893 598	115,68	-41 551	-4,65
MARGE SUR M/SES & MAT	225 810	20,94	149 098	19,30	76 713	51,45
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	85 832	7,96	178 987	23,17	-93 155	-52,05
Amortissements et provisions	14 768	1,37	158	0,02	14 610	NS
Autres charges	1				1	NS
Total	100 601	9,33	179 145	23,19	-78 544	-43,84
RESULTAT D'EXPLOITATION	125 210	11,61	-30 047	-3,89	155 257	-516,71
Charges financières	2 941	0,27	3 619	0,47	-679	-18,75
Résultat financier	-2 941	-0,27	-3 619	-0,47	679	-18,75
RESULTAT COURANT	122 269	11,34	-33 666	-4,36	155 935	-463,18
Charges exceptionnelles			50	0,01	-50	-100,00
Résultat exceptionnel			-50	-0,01	50	-100,00
Impôts sur les bénéfices	19 096	1,77			19 096	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**103 173**	**9,57**	**-33 716**	**-4,36**	**136 890**	**-406,00**

COMMISSAIRE AUX COMPTES • FRANCK VIGIANI • La Fiduciaire de l'Entreprise 124 rue Sully 69006 LYON

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS DEROSEM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 103 466 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 103 173 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et règlementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2018–01 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid–19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid–19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

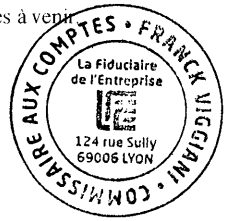
La crise dites Covid–19 avait impacté significativement les états financiers 2020.

Malgré la persistance de certains effets de la crise sanitaire, l'exercice 2021 s'avère en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, avec un retour au niveau d'activité pré–crise.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	143 573	17 666		161 239
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes	6 950	116 241	17 666	105 525
Immobilisations corporelles	150 523	133 907	17 666	266 764
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**150 523**	**133 907**	**17 666**	**266 764**

COMMISSAIRE AUX COMPTES • FRANCK VIGGIANI • La Fiduciaire de l'Entreprise 124 rue Sully 69006 LYON

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	158	14 768		14 925
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	158	14 768		14 925
ACTIF IMMOBILISE	**158**	**14 768**		**14 925**

COMMISSAIRE AUX COMPTES • FRANCK GIANI •
La Fiduciaire de l'Entreprise
124 rue Sully 69006 LYON

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 683 786 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	411 799	411 799	
Autres	92 001	92 001	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	179 987	179 987	
Total	**683 786**	**683 786**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	213 402
Total	**213 402**



NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200,00 euros décomposé en 20 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 16/09/2021.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	165 495
Résultat de l'exercice précédent	-33 716
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**131 778**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	131 778
Total des affectations	**131 778**

COMMISSAIRE AUX COMPTES • FRANCK VIGGIANI • La Fiduciaire de l'Entreprise 124 rue Sully 69006 LYON

NOTES SUR LE BILAN

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	200				200
Réserve légale	20				20
Report à Nouveau	165 495	131 778	131 778	165 495	131 778
Résultat de l'exercice	-33 716	33 716	103 173	-33 716	103 173
Total Capitaux Propres	**131 998**	**165 495**	**234 951**	**131 778**	**235 171**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 868 295 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	141 052			141 052
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	469 397	469 397		
Dettes fiscales et sociales	98 269	98 269		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	159 576	159 576		
Produits constatés d'avance				
Total	**868 295**	**727 243**		**141 052**

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

CABINET AUX COMPTES • FRANCK VIGGIANI • La Fiduciaire de l'Entreprise 124 rue Sully 69006 LYON

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	3 947
Etat – autres charges +á payer	257
Total	**4 204**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

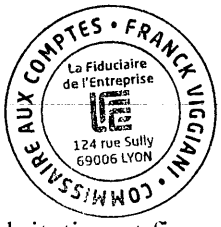
	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	179 987		
Total	**179 987**		

COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES • FRANCK VIGGIANI •
La Fiduciaire de l'Entreprise
124 rue Sully
69006 LYON

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	1 078 573		1 078 573
TOTAL	**1 078 573**		**1 078 573**



Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Crédit–Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		9 970 000			9 970 000
Cumul exercices antérieurs		837 514			837 514
Dotations de l'exercice		498 500			498 500
Amortissements		1 336 014			1 336 014
Cumul exercices antérieurs		1 349 134			1 349 134
Exercice		791 420			791 420
Redevances payées		2 140 555			2 140 555
A un an au plus		791 420			791 420
A plus d'un an et cinq ans au plus		3 165 682			3 165 682
A plus de cinq ans		5 296 921			5 296 921
Redevances restant à payer		9 254 023			9 254 023
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice		788 591			788 591

